

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL316

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 38

À l'alinéa 11, substituer à la référence :

« n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna »

la référence :

« n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.